

OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Brigade de :

Commune concernée :

DEMANDEUR

NOM : _____ Épouse _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Téléphone fixe : _____ GSM : _____

Courriel : _____

DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Habitation équipée d'une alarme ? Si oui, indiquer le code : _____

Code d'entrée de la résidence : _____

Animaux au domicile : _____

Présence d'équipements particuliers : _____

L'habitation est-elle isolée ? _____

PÉRIODE(S) D'ABSENCE(S)

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

PERSONNE A AVISER

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ GSM : _____

Courriel : _____

Possède t-elle les clés ? : _____

Effectuera t-elle des passages au domicile ? Si, oui préciser : _____

Date :

Signature du demandeur :

Formulaire à retourner par mail à : cob.evrecy@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En demandant votre inscription vous consentez à ce que vos données personnelles (état-civil, nationalité, profession, photographies, adresses physiques, numéros de téléphone, adresse électronique, nombre de personnes au domicile¹) soient traitées pour permettre une intervention adaptée des gendarmes. Ces données sont conservées pour une durée maximale de 2 ans. Elles ne sont accessibles qu'aux militaires de la gendarmerie nationale autorisés.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et à la limitation, vous devez vous adresser

à² en accompagnant votre demande d'une copie d'une pièce d'identité.

Ce traitement est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué à la protection des données – ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).

¹ Rayer la ou les mentions inutiles

² Indiquer l'adresse postale et électronique de la brigade